

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2017 À 8:30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2017 à 8 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : René Rivard, France Martel, et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Absents : Les conseillers(ère) Diane Talbot, Éric Mageau et Donald Lachance.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que les membres du conseil ont tous reçus l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 mai 2017 à 8 h 30.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 8 h 30.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 8 h 30.

2017-05-115 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Résolution pour l'acceptation des plans de construction de rue à l'intersection du chemin Galipeau et route 112;
3. Résolution pour le dépôt de la programmation des travaux dans le programme TECQ 2014-2018;
4. Résolution confirmant la fin des travaux – chemin Galipeau;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2017-05-116 2. RÉOLUTION POUR L'ACCEPTATION DES PLANS DE CONSTRUCTION DE RUE À L'INTERSECTION DU CHEMIN GALIPEAU ET ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QUE des nouveaux plans (R-6) d'ouverture et de construction de rue sur le lot 1 386 261 à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112 ont été déposés le 16 mai 2017 par l'ingénieur monsieur Éric Langlois de la firme d'ingénierie St-Georges Structures et civil et que ceux-ci sont conformes aux modifications et aux exigences que l'on exigeait à la résolution 2016-11-226;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande d'ouverture de rue auprès du ministère des Transports, il faut que les plans d'ouverture et de construction de rue soient acceptés et approuvés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces plans ont déjà été vérifié et approuvé par le ministère des Transports concernant l'intersection avec la route 112;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve les plans d'ouverture et de construction de rue tels que déposés en

date du 16 mai 2017 par l'ingénieur monsieur Éric Langlois de la firme d'ingénierie St-Georges Structures et civil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2017-05-117 **RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE PROGRAMME TECQ 2014-2018:**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE :**

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
2017-05-118 **RÉSOLUTION CONFIRMANT LA FIN DES TRAVAUX – CHEMIN GALIPEAU :**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation du chemin Galipeau sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de l'aide financière au programme AIRRL 2015-096, nous devons vous confirmer les coûts réels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme que les travaux de réhabilitation du chemin Galipeau sont terminés et que les coûts réels sont de 1 087 355.60 \$ taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE QUESTIONS

Aucune.

9.
2017-05-119 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 9 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

